

# Lettre d'oriGIn



## Le fait marquant du mois

### EU – Chine : Renforcement de la coopération en matière d'indications géographiques

Du 20 au 25 mars, Dacian Cioloș, le Commissaire européen pour l'agriculture et le développement rural, a visité la Chine pour promouvoir les boissons et les produits alimentaires européens avec IG. Il était accompagné d'une délégation de 30 dirigeants de compagnies alimentaires et de boissons de toute l'Europe. Le Commissaire a participé à des événements avec le gouvernement et les entrepreneurs sur les IGs et a officiellement lancé le Projet Commercial EU-Chine, un des programmes commerciaux les plus importants de l'UE.

Lors d'une rencontre avec Sun Dawei, le ministre adjoint chinois en charge de l'Administration de la Supervision de la Qualité, de l'Inspection et de la Quarantaine (AQSIQ), le Commissaire a parlé de la reconnaissance mutuelle des produits alimentaires et des boissons avec IG. Dans le cadre d'un projet pilote entre l'UE et la Chine lancé en juillet 2007, les deux parties ont déposé des demandes de protection pour dix IGs agricoles dans la juridiction partenaire. Les dix produits européens avec IG sont :

- Comté
- Grana Padano
- Priego de Córdoba
- Prosciutto di Parma
- Pruneaux d'Agen/Pruneaux d'Agen mi-cuits
- Roquefort

- Scottish Farmed Salmon
- Sierra Mágina
- West Country Farmhouse Cheddar
- White Stilton Cheese/ Blue Stilton Cheese

Les dix produits chinois avec IG sont:

- Dongshan Bai Lu Sun (asperge) – demande introduite
- Guanxi Mi You (pamplemousse de miel) - publié
- Jinxiang Da Suan (ail) - publié
- Lixian Ma Shan Yao (igname) - publié
- Longjing cha (thé) - publié
- Longkou Fen Si (vermicelle) - enregistré comme IGP
- Pinggu Da Tao (pêche) - demande introduite
- Shaanxi ping guo (pomme) - publié
- Yancheng Long Xia (langouste) - demande introduite
- Zhenjiang Xiang Cu (vinaigre) - publié

Pour plus d'informations (en Anglais seulement):

[http://ec.europa.eu/agriculture/newsroom/26\\_en.htm](http://ec.europa.eu/agriculture/newsroom/26_en.htm)

## Affaires internationales

### OMC : pas de progrès dans les négociations agricoles

Le 9 mars, le dernier cycle de négociations agricoles a commencé avec une réunion de l'ensemble des membres, suivie par de plus petites consultations sur la simplification des droits de douane, la création de quotas douaniers et de mesures de sauvegarde spéciales, notamment pour le coton. Cependant, le 18 mars, le Président des négociations sur l'agriculture, David Walker, a affirmé que les négociations n'ont rien apporté de nouveau. Certains membres de l'OMC, comme le Brésil, la Chine ou les USA continuent de se rencontrer bilatéralement pour essayer de débloquer la discussion.

Le prochain cycle de négociations aura lieu du 4 au 15 avril. Un cycle final de négociations est prévu en avril, avant Pâques. Etant donné que les discussions ne progressent pas substantiellement, des doutes ont été émis sur les possibilités d'entériner les projets de textes révisés pour Pâques.

## oriGIn rencontre les membres du Grand Conseil de la République et canton de Genève

Les 17 et 18 mars 2011, oriGIn a présenté ses activités à l'occasion des sessions parlementaires de la République et canton de Genève. L'Association suisse des AOC-IGP, la Chambre valaisanne d'Agriculture, le "Consejo Regulador del Tequila"(CRT), le "Consorzio del Formaggio Parmigiano-Reggiano" et la "Asociación española de Denominaciones de Origen" (Origen España) ont également participé à cet évènement et ont eu l'opportunité de faire découvrir leurs produits.

Pendant ces deux jours, cent cinquante participants ont été recensés. Parmi eux se trouvaient de nombreux députés du Grand Conseil, mais également des journalistes et des étudiants. Entre les différentes séances de travail, les parlementaires ont pu visiter les stands d'oriGIn, échanger sur les indications géographiques, le travail de l'organisation et ainsi jeter les bases de futures collaborations.

Cette rencontre s'inscrit dans le cadre de l'initiative du Président du Grand Conseil en faveur des échanges entre les élus du parlement cantonal et la société civile.

Parallèlement, la délégation d'Origen España s'est entretenue avec Monsieur l'Ambassadeur Angelos Pangratis, chef de la Mission permanente de l'Union européenne auprès de l'OMC, et avec les représentants de la Mission espagnole auprès de cette même organisation. A cette occasion, oriGIn et Origen España ont réaffirmé leurs attentes quant à une issue favorable du cycle de Doha pour les indications géographiques. A cet égard, la délégation espagnole a pu insister sur l'importance de l'extension de la protection de l'article 23 de l'ADPIC à tous les produits, ainsi que sur l'établissement d'un registre multilatéral unique pour toutes les indications géographiques.

Pour plus d'informations et pour accéder directement aux photos :

[http://www.origin-gi.com/index.php?option=com\\_content&view=article&id=193%3A17-180311--meeting-with-the-members-of-the-council-of-the-state-of-geneva&catid=13%3Aorigin-events&Itemid=112&lang=fr](http://www.origin-gi.com/index.php?option=com_content&view=article&id=193%3A17-180311--meeting-with-the-members-of-the-council-of-the-state-of-geneva&catid=13%3Aorigin-events&Itemid=112&lang=fr)

## Parlement Européen : L'agriculture ne doit pas être compromise dans la négociation d'accords commerciaux

Le 8 mars, le Parlement Européen (PE) a adopté en plénière le rapport de Georgios Papastamkos (député européen – Grèce) sur « l'agriculture de l'Union européenne et le commerce international ». Il s'agit d'une résolution non contraignante que la Commission Européenne n'est pas tenue d'appliquer. Néanmoins, ce rapport montre l'implication du PE sur les questions de l'agriculture et du commerce international.

Les députés demandent à la Commission européenne de ne pas compromettre l'agriculture de l'UE dans le cadre de la négociation d'accords commerciaux bilatéraux ou multilatéraux, notamment à l'OMC. Ils condamnent l'approche de la Commission, qui accorde trop souvent des concessions sur l'agriculture en vue d'obtenir pour les produits industriels et les services un meilleur accès au marché dans les pays tiers. Ainsi, ils lui demandent de ne plus faire passer les intérêts de l'agriculture après ceux de l'industrie et du secteur des services. Les députés veulent que les normes en matière de santé, de sécurité alimentaire, de bien-être des animaux, de développement durable et de sécurité sociale, imposées aux producteurs de l'UE en vertu du droit communautaire, soient appliquées aux marchandises importées, afin d'assurer une concurrence équitable et la protection des consommateurs.

Le PE considère que la Commission a déjà fait une offre extrêmement généreuse concernant l'agriculture dans le cadre de l'Agenda de Doha pour le développement de l'OMC. Il demande à la Commission de se conformer strictement au mandat de négociation qui lui a été accordé par le Conseil et qui fixe comme limite de son action la dernière réforme de la PAC. La Commission doit éviter de faire des propositions qui prédétermineraient les décisions à prendre concernant la PAC après 2013.

En ce qui concerne les IGs, le Parlement déplore l'absence de progrès à l'OMC à propos de la création d'un registre multilatéral des vins et spiritueux et pour l'extension de la protection à tous les produits agricoles. Il regrette également que, dans le cadre des négociations

commerciales bilatérales menées pas la Commission, seule une liste restreinte d'IGs de l'UE soit protégée.

La résolution peut être consultée sur : <http://www.europarl.europa.eu/sides/getDoc.do?pubRef=-//EP//TEXT+TA+P7-TA-2011-0083+0+DOC+XML+V0//FR>

### **UE – Amérique Centrale: Conclusion de l'Accord d'Association**

Le 22 mars, les représentants de l'UE et des pays d'Amérique Centrale (Costa Rica, Salvador, Guatemala, Honduras, Nicaragua et Panama) ont conclu un Accord global d'Association. Les négociations de cet accord ont été conclues en mai 2010, après plus de trois ans de discussion, et le travail de révision des textes juridiques est désormais achevé. Le processus de traduction, signature et ratification de cet accord vient donc d'être entamé.

Les principaux apports pour l'UE concernent les secteurs non agricoles avec une ouverture totale du marché des biens industriels pour les deux parties. Cependant, l'Accord inclut également un quota d'exportation de 1900 tonnes de poudre de lait écrémé et de 3000 tonnes de fromage à pâte dure. L'avantage principal de cet accord pour l'Amérique Centrale a trait aux bananes. Une liste restreinte d'IG des deux parties sera protégée par cet Accord.

Pour un accès direct à la liste des IGs protégées (en Anglais uniquement) : [http://trade.ec.europa.eu/doclib/docs/2011/march/tradoc\\_14\\_7695.pdf](http://trade.ec.europa.eu/doclib/docs/2011/march/tradoc_14_7695.pdf)

Pour consulter le texte complet de l'Accord d'Association (en Anglais uniquement) : <http://trade.ec.europa.eu/doclib/press/index.cfm?id=689&serie=407&langl=en>

### **UE – Colombie et Pérou : Conclusion de l'Accord de Libre Echange**

Les 23 et 24 mars, l'UE, d'une part, et le Pérou et la Colombie, d'autre part, se sont rencontrés à Bruxelles pour approuver les textes définitifs de l'Accord commercial qu'ils négociaient.

Cette approbation sera suivie de la traduction, la signature et l'adoption de l'Accord. Une liste restreinte d'IGs sera protégée sous l'Annexe XIII. Les produits agricoles et les denrées alimentaires,

les vins, les boissons spiritueuses, et les vins aromatisés sont couverts, ainsi que deux produits non agricoles du Pérou et de la Colombie.

Pour consulter la liste (en Anglais uniquement) : [http://trade.ec.europa.eu/doclib/docs/2011/march/tradoc\\_14\\_7725.pdf](http://trade.ec.europa.eu/doclib/docs/2011/march/tradoc_14_7725.pdf)

Pour consulter le texte complet de l'Accord d'Association (en Anglais uniquement) : <http://trade.ec.europa.eu/doclib/press/index.cfm?id=691>

### **UE – Mercosur: Nouveau cycle de négociation**

Du 14 au 18 mars, l'UE et Mercosur se sont rencontrés pour le 4<sup>ème</sup> cycle de négociation du futur Accord d'Association. Ils ont réaffirmé leur engagement à négocier un Accord d'Association complet, équilibré et ambitieux.

Onze groupes de travail se sont réunis lors de ce 4<sup>ème</sup> cycle de négociation. Des progrès ont été faits dans les domaines suivants : les règles d'origine, les passations de marchés publics, les services et les investissements, la concurrence et le règlement des différends. Le domaine clé de l'agriculture n'a pas été abordé. Les protagonistes vont maintenant travailler sur leurs offres d'accès au marché. Le prochain cycle de négociations aura lieu du 2 au 6 mai à Asunción, au Paraguay. Un autre cycle de négociations se tiendra du 4 au 8 juillet à Bruxelles.

Pour plus d'information, veuillez consulter (en anglais uniquement) : <http://trade.ec.europa.eu/doclib/press/index.cfm?id=686>

### **UE – Malaisie : Négociations de l'ALE**

Du 13 au 21 mars, le Commissaire européen au Commerce, Karel De Gucht, a visité la Malaisie, l'Australie, la Nouvelle-Zélande et la Papouasie-Nouvelle-Guinée. Sa visite en Malaisie s'est concentrée sur les progrès réalisés dans les négociations en cours sur l'Accord de Libre Echange (ALE). Il a rencontré le Premier ministre Najib Razak et le ministre du commerce Mustapa Mohamed pour étudier les progrès réalisés sur l'ALE global/intégral entre l'UE et la Malaisie depuis le début des négociations en octobre 2010.

En Australie et en Nouvelle-Zélande, le commissaire a discuté des relations commerciales bilatérales. En Papouasie-

Nouvelle-Guinée, il a soutenu le nouvel accord de partenariat économique avec la région qui couvre le libre accès au marché des marchandises de l'UE, exempt de droits de douane et de quotas, et qui doit maintenant entrer en vigueur.

Pour plus d'informations :

<http://trade.ec.europa.eu/doclib/press/index.cfm?id=683>

### **Cour d'Appel Fédérale du Canada : Les standards actuels sur la composition du fromage sont valides**

Au Canada, des dispositions de la loi fédérale sur l'alimentation et les médicaments ainsi que les lois fédérales sur les produits laitiers définissent la composition des fromages. Ces textes disposent qu'un fromage produit ou importé au Canada doit contenir un certain pourcentage de caséine provenant de lait liquide, et non d'autres produits laitiers, comme la poudre de lait. Ces dispositions sont entrées en vigueur le 14 décembre 2008.

Kraft Canada et Saputo ont demandé à la Cour d'Appel Fédérale du Canada de vérifier les bases constitutionnelles et administratives de ces lois. Ils argumentaient que l'objectif principal de la loi fédérale sur l'alimentation et les médicaments ainsi que les lois fédérales sur les produits laitiers est de soutenir les producteurs de lait. En effet, demander l'utilisation de lait liquide dans la production de fromage a un impact substantiel sur les prix des approvisionnements de lait pour les transformateurs de produits laitiers.

Le 28 février, la Cour d'Appel Fédérale du Canada a rejeté cette requête et a jugé que les lois sont valides. La Cour a noté que ces lois sont une réponse aux attentes du consommateur concernant les propriétés organoleptiques, chimiques et physiques régulières du fromage. L'odeur, le goût et la texture du fromage peuvent être affectés par l'utilisation de substituts aux produits laitiers liquides. De plus, la Cour a noté que ces lois retranscrivent la Section 2.1 de la norme générale pour le fromage du Codex Alimentarius.

Au niveau européen, il n'existe pas de standard harmonisé sur la composition du fromage. Il existe standards différents au niveau des Etats Membres.

## **Affaires européennes**

### **Politiques européennes**

#### **Autres politiques européennes**

#### **Réformes de la PAC, de la politique de qualité et du paquet lait:**

##### **Les actions d'oriGIn au niveau européen**

La Direction Générale (DG) Agriculture de la Commission Européenne réforme actuellement trois domaines clés de la politique agricole :

- La Politique Agricole Commune (PAC);
- La politique de qualité (le "Paquet Qualité");
- Les règles sur les relations contractuelles dans le secteur du lait et des produits laitiers (le "Paquet Lait").

Comme cela a été expliqué dans les récents rapports d'oriGIn, ces réformes auront un impact sur le secteur des IGs. C'est pourquoi oriGIn a mobilisé son réseau pour que les priorités de ses associés soient incluses dans ces réformes, comme notamment la possibilité pour les groupements de producteurs de gérer la croissance des volumes de production.

En ce qui concerne la réforme de la PAC après 2013, la publication des propositions législatives de la Commission Européenne aura lieu en automne. Cependant, oriGIn travaille déjà en préparation de cette publication avec les députés européens pour améliorer le projet de rapport de la commission agriculture du Parlement Européen (PE). oriGIn continuera à travailler sur cette réforme pendant les prochaines années, pour s'assurer que les questions relatives à la politique de qualité soient complètement intégrées dans la PAC.

Concernant le Paquet Qualité (qui a été largement couvert par les rapports précédents, en particulier ceux de décembre 2010 et de janvier et février 2011) et le Paquet Lait, oriGIn est entrée en contact avec divers députés européens influents ainsi qu'avec les deux rapporteurs respectifs de la Commission agriculture du PE.

En ce qui concerne le Paquet Lait, après la publication de la proposition de règlement de la Commission Européenne relative aux relations contractuelles dans le secteur du lait, la

commission agriculture du PE a choisi Monsieur/M. James Nicholson (Conservateurs – RU) comme rapporteur. Son projet de rapport sur la proposition de règlement du Parlement européen et du Conseil portant modification du règlement (CE) n°1234/2007 du Conseil en ce qui concerne les relations contractuelles dans le secteur du lait et des produits laitiers a été publié sur le site du PE.

Pour consulter ce document :

<http://www.europarl.europa.eu/sides/getDoc.do?pubRef=-//EP//NONSGML+COMPARL+PE-456.663+01+DOC+PDF+V0//FR&language=FR>

Les principaux points de son rapport sont les suivants :

- Les contrats doivent contenir des clauses de renégociation et des clauses résolutoires.
- Le droit de contracter doit exister même dans les Etats Membres qui choisissent de ne pas mettre en place de système de contractualisation créé par le règlement.
- La limite pour la création d'organisation de producteurs est baissée à 20% de la production dans l'Etat Membre concerné.
- Le rapport propose une dérogation pour les petits pays producteurs et la possibilité pour les groupements de producteurs de couvrir jusqu'à 75% de la production.
- L'exemption pour les coopératives est renforcée.
- L'importance de la recherche et de l'innovation est affirmée.
- Le rapport déplore le fait que le secteur du détail ne soit pas couvert.

OriGIn travaille actuellement sur l'introduction d'un amendement permettant aux groupements de producteurs et aux organisations interprofessionnelles de gérer la croissance des volumes de production.

### Réforme de la PAC après 2013: Conclusions de la Présidence hongroise sur la communication de la Commission européenne

Le 17 mars, les conclusions de la Présidence hongroise sur la réforme de la PAC ont été adoptées lors du Conseil des ministres de l'agriculture. Il s'agissait de la dernière occasion pour les Etats Membres de préciser leurs priorités pour la réforme de la PAC avant que les

propositions législatives de la Commission ne soient publiées à l'automne.

Ces conclusions sont disponibles (uniquement en anglais) sur :

[http://www.consilium.europa.eu/uedocs/cms\\_data/docs/presdata/en/agricult/120009.pdf](http://www.consilium.europa.eu/uedocs/cms_data/docs/presdata/en/agricult/120009.pdf)

Pour consulter le résumé en Français (à partir de la page 6) :

[http://www.consilium.europa.eu/uedocs/cms\\_data/docs/presdata/fr/agricult/120154.pdf](http://www.consilium.europa.eu/uedocs/cms_data/docs/presdata/fr/agricult/120154.pdf)

Ces conclusions ne contiennent pas de propositions détaillées, ni de chiffres sur le futur budget de la PAC. Cependant, sept gouvernements européens (Estonie, Danemark, Grèce, Lettonie, Lituanie, Royaume-Uni et Suède) ont déclaré qu'ils n'étaient pas en mesure d'approuver le texte de compromis. Ils demandent une réforme de grande envergure de la PAC et considèrent que les Conclusions de la Présidence ne sont pas suffisamment ambitieuses.

Calendrier:

- Juin 2011 : Publication des propositions de la Commission européenne sur le budget de l'UE pour la période 2014-2020.
- Octobre 2011: Publication des propositions de la Commission Européenne sur la PAC après 2013 et début des négociations avec le Parlement Européen et le Conseil.
- 2013: Adoption de la réforme.
- 2014: Entrée en vigueur de la nouvelle PAC.

### ***Nouvelles des enregistrements d'IGs***

#### **Enregistrement**

- "Höllens Sprudel" (AOP) Allemagne – 01/03  
<http://eur-lex.europa.eu/LexUriServ/LexUriServ.do?uri=OJ:L:2011:056:0003:0004:FR:PDF>
- "Gögginger Bier" (IGP) Allemagne – 01/03  
<http://eur-lex.europa.eu/LexUriServ/LexUriServ.do?uri=OJ:L:2011:056:0005:0006:FR:PDF>
- "Rieser Weizenbier" (IGP) Allemagne – 01/03  
<http://eur-lex.europa.eu/LexUriServ/LexUriServ.do?uri=OJ:L:2011:056:0007:0008:FR:PDF>
- "Zázrivský korbáčik" (IGP) Slovaquie – 12/03

<http://eur-lex.europa.eu/LexUriServ/LexUriServ.do?uri=OJ:L:2011:066:0009:0010:FR:PDF>

-“Tekovský salámový syr” (IGP) Slovaquie – 12/03

<http://eur-lex.europa.eu/LexUriServ/LexUriServ.do?uri=OJ:L:2011:066:0011:0012:FR:PDF>

-“Fagioli Bianchi di Rotonda” (AOP) Italie – 12/03

<http://eur-lex.europa.eu/LexUriServ/LexUriServ.do?uri=OJ:L:2011:066:0013:0014:FR:PDF>

-“Miele delle Dolomiti Bellunesi” (AOP) Italie – 12/03

<http://eur-lex.europa.eu/LexUriServ/LexUriServ.do?uri=OJ:L:2011:066:0015:0016:FR:PDF>

-“Chleb prądnicki” (IGP) Pologne– 12/03

<http://eur-lex.europa.eu/LexUriServ/LexUriServ.do?uri=OJ:L:2011:066:0017:0018:FR:PDF>

-“Oravský korbáčik” (IGP) Slovaquie – 12/03

<http://eur-lex.europa.eu/LexUriServ/LexUriServ.do?uri=OJ:L:2011:066:0019:0020:FR:PDF>

-“Pera de Lleida” (AOP) Espagne – 12/03

<http://eur-lex.europa.eu/LexUriServ/LexUriServ.do?uri=OJ:L:2011:066:0021:0022:FR:PDF>

-“Bayerisches Rindfleisch/Rindfleisch aus Bayern” (IGP) Allemagne – 12/03

<http://eur-lex.europa.eu/LexUriServ/LexUriServ.do?uri=OJ:L:2011:076:0036:0037:FR:PDF>

-“Traditional Cumberland Sausage” (IGP) Royaume Uni – 22/03

<http://eur-lex.europa.eu/LexUriServ/LexUriServ.do?uri=OJ:L:2011:076:0038:0039:FR:PDF>

### **Enregistrement de modifications**

-“Pecorino Sardo” (AOP) Italie – 04/03

<http://eur-lex.europa.eu/LexUriServ/LexUriServ.do?uri=OJ:L:2011:059:0015:0016:FR:PDF>

-“Chianti Classico” (AOP) Italie – 04/03

<http://eur-lex.europa.eu/LexUriServ/LexUriServ.do?uri=OJ:L:2011:059:0017:0018:FR:PDF>

-“Robiola di Roccaverano” (AOP) Italie – 04/03

<http://eur-lex.europa.eu/LexUriServ/LexUriServ.do?uri=OJ:L:2011:059:0019:0020:FR:PDF>

### **Demande de modifications**

-“Vitellone Bianco dell'Appennino Centrale” (IGP) Italie – 16/03

<http://eur-lex.europa.eu/LexUriServ/LexUriServ.do?uri=OJ:C:2011:082:0007:0014:FR:PDF>

### **Demande d'enregistrement**

-“Kočevski Gozdni Med” (AOP) Slovénie – 04/03

<http://eur-lex.europa.eu/LexUriServ/LexUriServ.do?uri=OJ:C:2011:070:0011:0014:FR:PDF>

-“Magyar Szürkemarha Hús” (IGP) Hongrie – 17/03

<http://eur-lex.europa.eu/LexUriServ/LexUriServ.do?uri=OJ:C:2011:083:0014:0017:FR:PDF>